



Établissement public territorial  
Métropole du Grand Paris  
Immeuble Le Luminis - 91, rue Jean Jaurès  
CS 30050 - 92806 Puteaux CEDEX  
Tél. 01 55 69 31 50  
[www.parisouestladefense.fr](http://www.parisouestladefense.fr)

## **CONSEIL DE TERRITOIRE DU MARDI 30 MARS 2021**

### **Compte-rendu de séance**

Délibération n°1 (19/2021)

#### **Ouverture de séance**

L'an deux mille vingt-et-un, le trente mars, le Conseil de Territoire, dûment convoqué le vingt-quatre mars par Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à la Complexe Sportif Alain Mimoun - Salle de handball, 41 Rue Voltaire à Rueil-Malmaison.

Jacques KOSSOWSKI, Président, déclare la séance ouverte.

#### **Présents :**

Mme COHEN-SOLAL, Mme DE LARMINAT, M. ABDELOUAHED, M. ADAM, M. BEAUVAL, Mme BECART, M. BERDOATI, M. BERTHET, Mme BOUDJEMAÏ, M. BOUDY, Mme BOURDET-MATHIS, M. BULTEAU, Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. CESARI, Mme CHAMPENOIS, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. CHASSAT, M. CHEYMOL, Mme CORDON, Mme COULTER, Mme COVILLE, Mme D'ALIGNY, M. DE CRAYENCOUR, Mme DESCHIENS, Mme DJEBBARI, Mme D'ORSAY, M. DUMONT, M. FLAVIEN, M. FRANCHI, M. FROMANTIN, M. GABRIEL, M. GAHNASSIA, Mme GELLÉ, Mme GENOVESI, M. GIMONET, M. GOMEZ, M. GUILLEMAUD, Mme HAMZA, M. HMANI, M. HUMRUZIAN, Mme JACQUELINE, M. JARRY, M. JATHIÈRES, M. JUVIN, M. KARKULOWSKI, Mme KASHEMA, M. KELLER DE SCHLEITHEIM, M. KOSSOWSKI, M. LAUNAY, M. LE CLEC'H, Mme LIMOGE, Mme MADRID, M. MARTIN, Mme MAURIN FOURNIER, M. MOREAU-LUCHAIRE, Mme NGIMBOUS BATJÔM, M. OLLIER, M. POIZAT, Mme POTTIER-DUMAS, Mme RAIMBAULT, Mme REBER, M. SGARD, Mme SOARES, M. TAYEB, M. VOLE, M. WEÏSS

#### **Pouvoirs :**

Mme Alexandrine MOUNIER a donné pouvoir à M. Samir ABDELOUAHED  
M. Amirouche LAÏDI a donné pouvoir à Mme Elodie REBER  
Mme Brigitte PINAULT a donné pouvoir à M. Olivier BERTHET  
Mme Capucine DU SARTEL a donné pouvoir à M. Eric BERDOATI  
M. François JEANMAIRE a donné pouvoir à M. Vincent POIZAT  
M. François KRUGER a donné pouvoir à M. Philippe JUVIN  
Mme Isabelle FLORENNES a donné pouvoir à M. Fabrice BULTEAU  
M. Jean-François DRANSART a donné pouvoir à Mme Monique RAIMBAULT  
Mme Marie-Claude LE FLOC'H a donné pouvoir à Mme Emmanuelle D'ORSAY  
Mme Mireille BERTRAND a donné pouvoir à Mme Ariane GELLÉ  
Mme Monique BOUTEILLE a donné pouvoir à M. François LE CLEC'H  
Mme Muriel RICHARD a donné pouvoir à M. Guillaume BOUDY  
M. Philippe D'ESTAINOT a donné pouvoir à Mme Henda HAMZA  
Mme Samia SAIDJ a donné pouvoir à Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM  
M. Vincent GARRETA a donné pouvoir à M. Rémi CHEYMOL  
M. Xavier IACOVELLI a donné pouvoir à Mme Fatima CHAOUI-EL OUASDI

#### **Absent(s), excusé(s) :**

M. BAS, Mme BEDIN, Mme DRESSAYRE, M. HAUTBOURG, M. MESSATFA, Mme PALAT, M. STUDNIA, Mme TAQUILLAIN

Soit :

Membres présents :	66
Membre(s) ayant donné pouvoir :	16
Membre(s) excusé(s) non représenté(s) :	8

PREND ACTE des décisions prises par le Président et le bureau en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 11 juillet 2020.

**APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 18 février 2021.

**DÉCIDE**, à l'unanimité, d'élire Pascal HUMRUZIAN en qualité de secrétaire de séance à main levée.

Délibération n°2 (20/2021)

**Désignation au sein de la commission de concession de service public suite à la démission d'un conseiller territorial**

**DESIGNE** Madame Ségolène de Larminat en remplacement de Monsieur Nicolas PORTEIX au sein de la commission de concession de service public (membre suppléant).

**RAPPELLE** que les membres de la commission de concession de service public sont les suivants :

- 1) Madame Sophie DESCHIENS (Levallois)
- 2) Monsieur Philippe D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison)
- 3) Monsieur Alexis MARTIN (Nanterre)
- 4) Monsieur Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes)
- 5) Madame Véronique JACQUELINE (Vaucresson)

Suppléants :

- 1) Madame Aurélie DRESSAYRE (Garches)
- 2) Monsieur Rémi CHEYMOL (Neuilly-sur-Seine)
- 3) Monsieur Bernard GAHNASSIA (Puteaux)
- 4) Madame Ségolène de LARMINAT (St Cloud)
- 5) Madame Muriel RICHARD (Suresnes)

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

**Délibération adoptée par**

**Vote(s) pour : 82**

**Vote(s) contre : 00**

**Abstention(s) : 00**

**N'ayant pas pris part au vote : 00**

Délibération n°3 (21/2021)

**Désignation au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suite à la démission d'un conseiller territorial**

**DESIGNE** Madame Ségolène de Larminat en remplacement de Monsieur Nicolas PORTEIX au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

**RAPPELLE** que les élus, membres de la commission, sont les suivants :

- Madame Stéphanie SOARES (Courbevoie)
- Madame Aurélie DRESSAYRE (Garches)
- Monsieur Jean-François DRANSART (La Garenne Colombes)
- Madame Sophie DESCHIENS (Levallois)
- Monsieur Jean-Luc JATHIERES (Nanterre)
- Monsieur Rémi CHEYMOL (Neuilly-sur-Seine)
- Monsieur Pascal MOREAU-LUCHAIRE (Puteaux)
- Madame Henda HAMZA (Rueil-Malmaison)
- Madame Ségolène de LARMINAT (Saint-Cloud)
- Monsieur Fabrice BULTEAU (Suresnes)
- Madame Véronique JACQUELINE (Vaucresson)

**RAPPELLE** que les associations locales, membres de la commission sont les suivantes :

- Association Bécon Village (Courbevoie)
- Association Garchoise de Maintien à Domicile (Garches)
- Association « l'Aide aux Orphelins Garennois » (La Garenne-Colombes)
- ASDL (Levallois)
- Association Naturellement Nanterre (Nanterre)
- Association « Grandir et réfléchir en citoyen » (Neuilly-sur-Seine)
- Association « Les Pavés de Puteaux » (Puteaux)
- Association C2A (Rueil-Malmaison)
- Association Union des commerçants des marchés suresnois (Suresnes)
- La Maison de l'Amitié (Saint-Cloud)
- Association du centre -ville de Vaucresson (Vaucresson)

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

***Délibération adoptée par***

***Vote(s) pour : 82***

***Vote(s) contre : 00***

***Abstention(s) : 00***

***N'ayant pas pris part au vote : 00***

**Désignation au sein des commissions thématiques suite à la démission d'un conseiller territorial**

**DESIGNE** Monsieur Eric BERDOATI en remplacement de Monsieur Nicolas PORTEIX au sein de la commission des finances.

**RAPPELLE** que les membres des commissions sont les suivants :

<b>Commission n°1 :</b>  <b>Commission des finances</b>	Patrick GIMONET (Courbevoie) Sandrine COHEN SOLAL (Courbevoie) Benoit CUIGNET (Garches) François KRUGER (La Garenne-Colombes) Lilian SOUBRANNE (La Garenne-Colombes) Jérôme KARKULOWSKI (Levallois-Perret) Philippe LAUNAY (Levallois-Perret) Samir ABDELOUAHED (Nanterre) Rachid TAYEB (Nanterre) Jean-François PUGET (Neuilly-sur-Seine) Mireille BERTRAND (Neuilly-sur-Seine) Vincent FRANCHI (Puteaux) Jean-Marie BALLETT (Puteaux) François LE CLEC'H (Rueil-Malmaison) Pierre GOMEZ (Rueil-Malmaison) Eric BERDOATI (Saint-Cloud) Olivier BERTHET (Saint-Cloud) Frédéric VOLE (Suresnes) Jean PRÉVOST (Suresnes) Bruno FROIDEVAL (Vaucresson) Laurent PRÉEL (Vaucresson)
---	--

**Commission n°2 :  
Commission de  
l'urbanisme  
réglementaire, du plan  
local d'urbanisme  
intercommunal et des  
mobilités**

Sébastien BEAUVAL (Courbevoie)

Sybille D'ALIGNY (Courbevoie)

Béatrice BODIN (Garches)

Thierry MARI (Garches)

Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes)

Arnaud ROBAIL (La Garenne-Colombes)

Sophie DESCHIENS (Levallois-Perret)

David-Xavier WEÏSS (Levallois-Perret)

Alexandrine MOUNIER (Nanterre)

Raphaël ADAM (Nanterre)

Eric SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine)

Franck KELLER (Neuilly-sur-Seine)

Bernard GAHNASSIA (Puteaux)

Raymonde MADRID (Puteaux)

Monique BOUTEILLE (Rueil-Malmaison)

Frédéric SGARD (Rueil-Malmaison)

Capucine DU SARTEL (Saint-Cloud)

Olivier BERTHET (Saint-Cloud)

Fabrice BULTEAU (Suresnes)

Sophie DE LAMOTTE FRIZON (Suresnes)

Eric BERTIER (Vaucresson)

Alix CASAL (Vaucresson)

**Commission n°3 :  
Commission du  
développement  
durable**

Marie-Pierre LIMOGÉ (Courbevoie)  
Stéphanie SOARES (Courbevoie)  
Bruno GUERRA (Garches)  
Patricia SAVIN (Garches)  
Baptiste DENIS (La Garenne-Colombes)  
Geneviève Gaillabaud (La Garenne-Colombes)  
Isabelle COVILLE (Levallois-Perret)  
Laurence BOURDET-MATHIS (Levallois-Perret)  
Alexis MARTIN (Nanterre)  
Servane Courtaux (Nanterre)  
Jacques SIBEUD (Neuilly-sur-Seine)  
Jean-Philippe DUMONT (Neuilly-sur-Seine)  
Brigitte PALAT (Puteaux)  
Anne-Marie AMSELLEM (Puteaux)  
Philippe D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison)  
Michelle GARRY (Rueil-Malmaison)  
Brigitte PINAULDT (Saint-Cloud)  
Capucine DU SARTEL (Saint-Cloud)  
Amirouche LAÏDI (Suresnes)  
Véronique RONDOT (Suresnes)  
Véronique JACQUELINE (Vaucresson)  
Hélène CONNAN (Vaucresson)

<b>Commission n°4:</b> <b>Mutualisation des Grands Services Urbains</b>	Pascal HUMRUZIAN (Courbevoie) Hervé de COMPIEGNE (Courbevoie) Jeanne BECART (Garches) Aurélie DRESSAYRE (Garches) Geneviève GAILLAUBAUD (La Garenne-Colombes) Claire CHARMETTE (La Garenne-Colombes) Sophie DESCHIENS (Levallois-Perret) David-Xavier WEISS (Levallois-Perret) Gilles GAUCHE CAZALIS (Nanterre) Perrine COULTER (Nanterre) Mireille BERTRAND (Neuilly-sur-Seine) Jean Philippe DUMONT (Neuilly-sur-Seine) Jean-Marie BALLET (Puteaux) Robert BERNASCONI (Puteaux) Philippe D'ESTAINOT (Rueil-Malmaison) Pierre GOMEZ (Rueil-Malmaison) Ségolène de LARMINAT (Saint-Cloud) Olivier BERTHET (Saint-Cloud) Amirouche LAIDI (Suresnes) Jean Marc LEMBERT (Suresnes) Carmen MATTSSON (Vaucresson) Catherine BLOCH (Vaucresson)
--	--

<b>Commission n°5:</b>  <b>Projet de territoire</b>	Charazed DJEBBARI (Courbevoie) Cédric FLAVIEN (Courbevoie) Marc LAUNAY (Garches) Bruno GUERRA (Garches) Xavier DAGRAS (La Garenne-Colombes) Baptiste DENIS (La Garenne-Colombes) Jérôme KARKULOWSKI (Levallois-Perret) Pierre CHASSAT (Levallois-Perret) Raphaël ADAM. (Nanterre) Servane COURTAUX (Nanterre) Emmanuelle d'ORSAY (Neuilly-sur-Seine) Philippe GIRY-DELOISON (Neuilly-sur-Seine) Brigitte PALAT (Puteaux) Pascal MOREAU-LUCHAIRE (Puteaux) Frederic SGARD (Rueil-Malmaison) Pierre GOMEZ (Rueil-Malmaison) Laurent MONJOLE (Saint-Cloud) Nicolas PORTEIX (Saint-Cloud) Muriel RICHARD (Suresnes) Cécile GUILLOU (Suresnes) Eric BERTIER (Vaucresson) Catherine BLOCH (Vaucresson)
---	---

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 82*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°5 (22/2021)

**Désignation au sein du conseil d'administration du collège Charles GOUNOD à Saint-Cloud suite à la démission d'un conseiller territorial**

**DESIGNE** Madame Ségolène de Larminat en remplacement de Monsieur Nicolas PORTEIX au sein du conseil d'administration du collège Charles GOUNOD à Saint-Cloud.

**RAPPELLE** que les représentants au sein des conseils d'administration des collèges et lycées sont les suivants :



		Représentant du Territoire
Courbevoie	CA collège Alfred de Vigny (à titre consultatif)	Mme. LIMOGÉ
	CA collège des Bruyères	M. HUMRUZIAN
	CA collège des Renardières (à titre consultatif)	Mme LIMOGÉ
	CA collège Georges Seurat (à titre consultatif)	Mme. LIMOGÉ
	CA collège Georges Pompidou	M. HUMRUZIAN
	CA lycée Lucie Aubrac	Mme LIMOGÉ
	CA lycée Paul Lapie	M. HUMRUZIAN
	CA lycée Paul Painlevé	M. FLAVIEN
Garches	CA collège Henri Bergson	M. BAS
	CA lycée Jacques Brel (à titre consultatif)	Mme DRESSAYRE
	CA lycée Jean Monnet (à titre consultatif)	M. BAS
La Garenne-Colombes	CA collège les Vallées	M.DRANSART
	CA collège les Champs-Philippe	Mme RAIMBAULT
	CA lycée professionnel La Tournelle	M. KRUGER
Levallois-Perret	CA collège Jean Jaurès	M. WEISS
	CA collège Danton	Mme BOURDET-MATHIS
	CA collège Louis Blériot	Mme. COVILLE
	CA lycée Léonard de Vinci	Mme DESCHIENS
Nanterre	CA collège Doucet	M. JATHIERE
	CA collège Perrin	Mme NGIMBOUS BATJÔM
	CA collège Galois	Mme KASHEMA
	CA collège Chenevieux	M. ABELOUAHED
	CA collège Eluard	Mme SAIDJ
	CA collège Hugo	Mme MOUNIER
	CA collège République	Mme COULTER
	CA lycée Joliot-Curie	M. MARTIN
	CA lycée Claude Chappe	M. ADAM
	CA lycée Louise Michel	Mme CHAMPENOIS

Neuilly-sur-Seine	CA collège Pasteur	Mme GELLÉ
	CA collège Théophile Gautier	M. CHEYMOL
	CA collège André Maurois	Mme BERTRAND
	CA lycée Pasteur	Mme d'ORSAY
	CA lycée Saint-James	M. CHEYMOL
	CA lycée professionnel Kandinsky	Mme GELLÉ
Puteaux	CA collège des Bouvets	M. MOREAU LUCHAIRE
	CA collège Maréchal Leclerc	Mme MADRID
	CA lycée Lucien Voilin	M. GHANASSIA
	CA lycée Agora	M. MOREAU LUCHAIRE
Rueil-Malmaison	CA collège Bons raisins	Mme HAMZA
	CA collège Henri Dunant	M. SGARD
	CA collège La Malmaison	Mme CORDON
	CA collège Les Martinets	Mme GENOVESI
	CA collège Marcel Pagnol	Mme EL-OUASDI
	CA collège Jules Verne	M..GOMEZ
	CA lycée Richelieu	Mme BOUTEILLE
	CA lycée Gustave Eiffel	M. D'ESTAINOT
Saint-Cloud	CA collège Gounod	Mme de LARMINAT
	CA collège Verhaeren	Mme PINAULDT
	CA lycée Alexandre Dumas	Mme PINAULDT
	CA lycée Santos Dumont	Mme DU SARTEL
Suresnes	CA collège Jean Macé	Mme RICHARD
	CA collège Emile Zola	Mme RICHARD
	CA collège Henri Sellier	Mme RICHARD
	CA lycée Paul Langevin	Mme RICHARD
	CA lycée Louis Blériot	Mme RICHARD
Vaucresson	CA collège Yves du Manoir	Mme JACQUELINE
	CA lycée Toulouse Lautrec	Mme JACQUELINE

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*  
*Vote(s) pour : 82*  
*Vote(s) contre : 00*  
*Abstention(s) : 00*  
*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°6 (23/2021)

**Avis sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)**

**DONNE** un avis favorable à la demande de modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS).

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*  
*Vote(s) pour : 82*  
*Vote(s) contre : 00*  
*Abstention(s) : 00*  
*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°7 (24/2021)

**Fixation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2021**

**FIXE** les taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères 2021 comme suit :

- Zone A : Courbevoie 1,88%
- Zone B : Garches 4,32%
- Zone C : La Garenne-Colombes 4,41%
- Zone D : Levallois-Perret 3,25%
- Zone E : Nanterre 3,47%
- Zone F : Neuilly-sur-Seine 2,28%
- Zone G : Puteaux 1,70%
- Zone H : Rueil-Malmaison 3,47%
- Zone I : Saint-Cloud 3,00%
- Zone J : Suresnes 3,47%
- Zone K : Vaucresson 3,56%

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*  
*Vote(s) pour : 81*  
*Vote(s) contre : 01*  
*Abstention(s) : 00*  
*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°8 (25/2021)

**Fixation du taux de contribution foncière des entreprises pour 2021**

**FIXE** le taux de contribution foncière des entreprises à 20,91% pour 2021.

**MET EN RESERVE** la fraction capitalisable correspondant à 0.040 %.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 82*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°9 (26/2021)

**Budget : reprise anticipée des résultats**

**APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats tels qu'ils ont été dressés et attestés par le trésorier principal.

**REPORTE** par anticipation les résultats 2020 sur le budget primitif 2021 comme suit :

Budget principal

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	2 008 861,22 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :	5 404 396,79 €
001 Excédent d'investissement reporté :	11 661 206,77 €

Budget annexe de l'assainissement

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	783 753,91 €
002 Excédent d'exploitation reporté :	8 726 092,90 €
001 Excédent d'investissement reporté :	3 134 291,97 €

Budget annexe « PEP'IT » de l'hôtel d'entreprises et la pépinière à Nanterre

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	0 €
002 Excédent d'exploitation reporté :	90 739,19 €
001 Excédent d'investissement reporté :	61 341,49 €

Budget annexe opérations d'aménagement à La Garenne-Colombes

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	0 €
002 Excédent d'exploitation reporté :	4 858 052,27 €
001 Excédent d'investissement reporté :	3 826 890,02 €

Budget annexe opérations d'aménagement Puteaux

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	0 €
002 Excédent d'exploitation reporté :	0 €
001 Déficit d'investissement reporté :	- 5 892 825,44 €

**S'ENGAGE** si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2021, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2021.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 78*

*Vote(s) contre : 01*

*Abstention(s) : 02  
N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°10 (27/2021)

**Adoption du budget principal et des budgets annexes pour 2021**

**APPROUVE** par chapitre le budget primitif du budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2021.

**APPROUVE** par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2021.

**APPROUVE** par chapitre le budget primitif du budget annexe PEP'IT de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises à Nanterre de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2021.

**APPROUVE** par chapitre le budget primitif du budget annexe opérations d'aménagement à La Garenne-Colombes de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2021.

**APPROUVE** par chapitre le budget primitif du budget annexe opérations d'aménagement à Puteaux de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2021.

**DIT** que la maquette budgétaire présentant le détail des montants par chapitre pour chacun des cinq budgets adoptés ainsi que le rapport de présentation synthétique figurent en annexe de la présente délibération.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 77*

*Vote(s) contre : 01*

*Abstention(s) : 02*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°11 (28/2021)

**Avis sur le projet d'arrêté ministériel autorisant Paris La Défense à mener, sur le territoire de Neuilly-sur-Seine, des études relatives au projet de passerelle pour les mobilités douces entre Neuilly-sur-Seine et La Défense**

**REAFFIRME** son intérêt pour la résolution de la discontinuité cyclable et piétonne du pont de Neuilly.

**DONNE** un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel, annexé, autorisant Paris La Défense à mener, sur le territoire de Neuilly-sur-Seine, des études relatives au projet de passerelle pour les mobilités douces entre Neuilly-sur-Seine et La Défense.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 80*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°12 (29/2021)

## **Courbevoie Village Delage - Déclaration de projet pour le Parc public sur le terrain de l'IMIE**

**DECIDE**, au regard des considérations d'intérêt général, de se prononcer favorablement sur la poursuite de la procédure de déclaration d'utilité publique portant sur la réalisation du parc public de l'Ecoquartier Village Delage à Courbevoie.

**DECLARE** d'intérêt général la réalisation du parc public de l'Ecoquartier Village Delage à Courbevoie, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du Code de l'environnement.

**SOLLICITE** le Préfet des Hauts-de-Seine pour qu'il prononce la déclaration d'utilité publique portant sur la réalisation du parc public sur une partie de l'assiette de l'ensemble immobilier de l'IMIE, parcelle cadastrée AP 62 à Courbevoie au bénéfice de la ville de Courbevoie.

**AUTORISE** le Président ou le vice-président délégué à signer, en tant que de besoin, tous les actes afférents à cette procédure conjointe de déclaration d'utilité publique et parcellaire.

**PRECISE** que conformément aux articles R. 126-1 à 2 du Code de l'environnement, et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération portant déclaration de projet fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- affichage pendant un mois au siège de l'EPT Paris Ouest La Défense et à la mairie de Courbevoie,
- publication au recueil des actes administratifs de l'EPT Paris Ouest La Défense,
- insertion en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département,
- Insertion sur le site internet de l'EPT Paris Ouest La Défense et celui de la mairie de Courbevoie.

Le dossier pourra en outre être consulté en mairie de Courbevoie – Direction de l'Aménagement Urbain, aux heures habituelles d'ouverture.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 80*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°13 (30/2021)

### **Nanterre - Prolongation de l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement et de renouvellement du quartier Parc Sud**

**APPROUVE** la prorogation de cinq ans de l'arrêté déclarant d'utilité publique du projet d'aménagement et de renouvellement urbain du quartier Parc Sud à Nanterre.

**DEMANDE** au Préfet des Hauts-de-Seine de bien vouloir prendre, avant le 4 novembre 2021, un arrêté prolongeant la déclaration d'utilité publique de cinq ans, jusqu'au 4 novembre 2026.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 80*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°14 (31/2021)

**Nanterre - NPNRU Chemin de l'Ile – Lancement de la concertation préalable à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement**

**APPROUVE** les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable en vue de la définition d'une opération d'aménagement pour la mise en œuvre du projet NPNRU Chemin de l'Ile à Nanterre.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 81*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°15 (32/2021)

**Nanterre - Signature de la convention avec l'Etat pour le versement de l'Allocation au logement Temporaire (ALT2), versée par la CAF aux organismes gérant une aire d'accueil de gens du voyage**

**APPROUVE** la convention avec l'Etat. pour le versement de l'Allocation au logement Temporaire (ALT2), versée par la CAF aux organismes gérant une aire d'accueil de gens du voyage.

**AUTORISE** le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 81*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°16 (33/2021)

**Saint-Cloud - Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée du PLU**

**DÉCIDE** de tirer le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Saint-Cloud, annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** le dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Saint-Cloud tel qu'annexé à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité obligatoires en application des articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme.

**DIT** que la présente délibération, en application des articles L. 153-48 du Code de l'urbanisme, sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État.

**DIT** que le dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la ville de Saint-Cloud une fois approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Cloud, à la direction des services techniques, ainsi que sur le site internet de la commune.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 77*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 04*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°17 (34/2021)

**Avenant prolongeant le fonds de résilience 2021 entre la Région Ile-de-France et l'EPT Paris Ouest La Défense**

**APPROUVE** la participation de l'EPT Paris Ouest La Défense au prolongement du fonds de résilience 2021 d'un montant supplémentaire de 685 000 euros.

**APPROUVE** l'avenant à la convention conclue avec la Région Ile-de-France ayant pour objet de prolonger l'autorisation d'abonder le fonds pour l'année 2021.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 81*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*



Délibération n°18 (35/2021)

**Avenant prolongeant le fonds de résilience 2021 entre l'association Initiative et l'EPT Paris Ouest La Défense**

**APPROUVE** la conclusion d'un avenant à la convention de dotation au fonds de résilience avec l'association Initiative.

**AUTORISE** le Président ou le vice-président délégué à signer tous les documents y afférents.

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 81*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

Délibération n°19 (36/2021)

**Création d'une société de coordination entre les Offices Publics de l'Habitat de Courbevoie, Levallois-Perret et Puteaux**

**APPROUVE** la création d'une société de coordination visée à l'article L.423-1-2 du Code de la construction et de l'habitation et autorise les offices OPH DE COURBEVOIE EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, OFFICE PUBLIC HABITAT LEVALLOIS et OFFICE DE L'HABITAT DE PUTEAUX- (« les trois OPH »)

**AUTORISE** les trois organismes à s'associer au sein de cette société, conformément au projet de statuts et à souscrire à un capital social fixé à 37 002 € à parts égales à concurrence de 12 334 euros chacun, et à s'engager dans les termes du projet de pacte d'actionnaires qui lui a été soumis,

**AUTORISE** les représentants au conseil d'administration des trois OPH, à délibérer et à voter l'adoption des décisions relatives à la création et la mise en place de la société de coordination selon les projets de statuts et le pacte d'actionnaires approuvés dans les termes ci-dessus,

**APPROUVE** le projet de pacte d'actionnaires annexé à la présente délibération et autorise la conclusion par l'EPT Paris Ouest La Défense de ce pacte,

**APPROUVE** le projet de statuts annexé à la présente délibération,

**ACCEPTE** le mandat de membre du conseil de surveillance de la société de coordination avec voix délibérative après avoir spécialement pris acte des règles de gouvernance organisées par les statuts et le pacte d'actionnaires,

**DESIGNE** Monsieur François Le Clec'h pour représenter l'EPT Paris Ouest La Défense au sein du conseil de surveillance de la société de coordination en qualité de représentant permanent,

**DEMANDE** à la société de coordination, en application des statuts de celle-ci, que l'EPT Paris Ouest La Défense soit convoqué à toutes les assemblées et reçoive les mêmes informations et documents que ceux remis aux actionnaires,

**DESIGNE** Monsieur François Le Clec'h pour représenter l'EPT Paris Ouest La Défense à ces assemblées générales avec voix consultative,

**AUTORISE le** Président ou le vice-président délégué à signer le pacte d'actionnaires et tous actes, aux fins de mise en œuvre des décisions prises, dans le cadre de la procédure d'agrément de la société de coordination en application de l'article L.423-1-1 du Code de la construction et de l'habitation,

**DIT** que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement

public territorial Paris Ouest La Défense Paris Ouest La Défense ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

*Délibération adoptée par*

*Vote(s) pour : 82*

*Vote(s) contre : 00*

*Abstention(s) : 00*

*N'ayant pas pris part au vote : 00*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h11.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Kossowski', with a horizontal line extending to the left.

Jacques KOSSOWSKI  
Maire de Courbevoie